

Conditions générales de vente et Règlement intérieur

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE
REGLEMENT INTERIEUR
– Saison 2024-25 –

OBJET DU CONTRAT

Après avoir visité les installations de l'école MK FUSION et/ou avoir pris connaissance des prestations proposées, des horaires cours-collectifs d'MK FUSION ou des salles mises à disposition, des conditions générales de vente et du règlement intérieur, le signataire déclare souscrire un contrat **nominatif et incessible** avec l'école MK FUSION cocontractant, l'autorisant à utiliser les installations et à bénéficier des prestations proposé par l'école, dans le cadre du forfait de base correspondant aux cours collectifs et cours particuliers, vestiaires.

Le signataire accepte et reconnaît que les horaires des cours-collectifs, le planning des cours collectifs et membres du personnel peuvent subir des modifications à titre exceptionnel.

Les cours de l'école MK Fusion sont réalisés en présentiel soit à l'adresse de l'école, soit dans une salle mise à disposition pour l'école de danse.

En cas de force majeure, ces cours pourront être remplacés soit par des cours en visio-conférence, soit par tout moyen médiatique ou par des cours en présentiel programmés éventuellement à un moment différent.

Les cours collectifs s'adressent uniquement à des amateurs.

Préalablement à la signature du présent contrat, le souscripteur déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de *l'école MK Fusion* et y adhérer sans restriction ni réserve.

La qualité d'adhérent est liée :

- A l'acceptation des conditions générales de vente et du règlement intérieur,
- Au règlement de la cotisation et de l'adhésion,
- A la signature du contrat.

CHAPITRE A – CONDITIONS GENERALES DE VENTE

- A1 – Adhésion
- A2 – Règlement des cotisations
- A3 – Montant des cotisations
- A4 – Modalités de résiliation
-

A1 – Adhésion :

L'adhésion est obligatoire pour toute personne inscrite aux prestations de l'école. Elle est temporaire pour tout achat de carte de cours et non proratisable pour tout forfait annuel. Dans ce dernier cas, elle vaut pour l'exercice commençant le 30 Septembre et se terminant le 31 Juin de l'année suivante.

L'adhésion et l'inscription aux activités seront faites en ligne à partir du site : www.mkfusion.fr .

A2- Règlement des cotisations

L'achat d'un forfait annuel engage au paiement intégral des frais d'adhésion et de la cotisation pour l'année en cours. Dès le jour de la souscription du contrat, les frais d'adhésion et la cotisation seront dus dans leur intégralité. La cotisation est personnelle et ne peut être cédée ou revendue.

Il sera possible d'assister à un cours d'essai ou une seule semaine découverte. À la suite de cette semaine de découverte les cours d'essais seront considéré comme des cours à l'unité au tarif de 15€. La participation financière pour l'achat d'un cours d'essai sera remboursée par déduction dès l'achat d'un forfait annuel.

Le montant du contrat peut être versé en espèces, par chèques bancaires ou carte bancaire.

Ces cotisations pourront faire l'objet d'un paiement échelonné et soldé avant la fin de la saison en cours par carte bancaire, en 10 échéances.

Les paiements en espèces ou chèque seront effectués pour la totalité de la cotisation au plus tard au début du premier cours.

A3 – Montant des cotisations

Le montant des cotisations est fixé annuellement par MK Fusion et figure sur les tarifs de la saison.

L'intégration en cours d'année dans un cours collectif sera soumise à l'acceptation de l'enseignant et de la direction d'*MK Fusion*. Si une mise à niveau s'avère nécessaire, l'élève suivra un (ou quelques) cours particuliers à sa charge, selon le tarif en vigueur.

Dans le cas d'une intégration en cours d'année dans un cours collectif, le tarif de base du forfait annuel (septembre à juin) fera l'objet d'une réduction et selon le tableau ci-dessous :

Intégration en :

- Novembre : moins 10 %
- Décembre : moins 20 %
- Janvier : moins 30 %
- Février : moins 40 %
- Mars : moins 50 %
- Avril, Mai, Juin : nous consulter

A4 – Modalités de résiliation

A4 -A : A l'initiative de l'abonné(e)

La demande de résiliation à l'initiative de l'abonné(e) est possible mais uniquement en cas de force majeure. Elle devra être signifiée à l'école MK Fusion par courrier recommandé avec avis de réception avec les justificatifs correspondants.

- Les frais d'adhésion ne feront l'objet d'aucun remboursement,
- Tout mois commencé est dû en totalité.

Cas de force majeure

Il est limitativement fait référence aux cas suivants de force majeure :

- longue maladie ou accident grave empêchant définitivement l'abonné(e) de bénéficier des services d'*MK Fusion*,
- décès de l'abonné(e),
- mutation professionnelle au-delà de 50km et du fait de l'employeur.

Si le cas de force majeure est reconnu, la résiliation sera entérinée.

Seule la personne pour qui le cas de force majeure est reconnu pourra être remboursée.

L'indisponibilité d'un adhérent n'est pas un cas de force majeure reconnu et ne donne lieu à aucun remboursement ou rupture d'adhésion.

Néanmoins, une indisponibilité non prévisible survenant après l'inscription ou au-delà des périodes d'essai, imposée par un employeur (changement de service, reprise d'activité...), ou liée à une modification de l'emploi du temps scolaire, ou un problème de santé autre que longue maladie, dûment justifiées, sera étudiée par MK Fusion et pourra le cas échéant donner lieu à un report du forfait ou d'extension de validité de la carte ou un changement de cours valable jusqu'à la fin de la saison suivante. Ce report sera calculé à compter de la date de la demande écrite, accompagnée des justificatifs.

Le changement d'animateur en cours d'année n'est pas une cause de remboursement.

A4 -B : A l'initiative d'MK Fusion

L'école MK Fusion se réserve le droit de résilier le contrat de certains cours en cas d'effectif insuffisant. Dans ce cas, les adhérents seront remboursés au prorata temporis des cours non dispensés.

Nous vous rappelons que le planning est donné à titre indicatif et qu'il peut être modifié suivant les inscriptions réellement effectuées.

L'abonnement est résilié de plein droit par MK FUSION aux motifs suivants :

- en cas de fraude dans la constitution du dossier d'abonnement, fausse déclaration, falsification des pièces,
- en cas de défaut de paiement, étant précisé qu'un premier incident de paiement donne lieu à la suspension de l'abonnement *MK Fusion* en attendant la régularisation, mais que deux défauts de paiement, consécutifs ou non, peuvent donner lieu à la résiliation du contrat d'abonnement.
- en cas de non-respect des présentes conditions, et du règlement intérieur.

Ces cas de résiliation ne donneront lieu à aucun remboursement de la part d'MK Fusion sur les sommes perçues d'avance et les échéances non payées resteront dues.

Cas de force majeure

La fermeture du studio MK Fusion par Directive Administrative ou pour épidémie/pandémie, donnera lieu à un report des cours non assurés ou à un avoir au prorata temporis.

CHAPITRE B – REGLEMENT INTERIEUR

- B1 – Fréquentation des activités
- B2 – Locaux et matériels
- B3 – Vestiaires
- B4 – Hygiène et sécurité
- B5 – Attestation médical
- B6 – Droit à l'image
- B7 – Protection des données personnelles
- B8 – Assurance Responsabilité Civile
- B9 – Responsabilité
- B10 – Sanctions et droit de défense

B1 – Fréquentation des activités au studio MK FUSION

L'abonné(e) du studio MK Fusion est autorisé(e), à accéder aux installations d'*MK Fusion*, ou dans des salles mises à disposition et à les utiliser dans le cadre des horaires cours collectifs affichés dont elle reconnaît avoir pris connaissance, et en fonction de la formule d'abonnement et des options souscrites.

Les forfaits et les cartes de cours sont nominatifs et non cessibles. Leur durée de validité est limitée comme précisé dans leur tarification respective.

Un forfait correspond à un abonnement à un cours spécifique. Ceci ne permettra pas de passer d'un cours à un autre alors que cela sera possible avec une carte de cours collectifs.

Les personnes non inscrites aux cours ne sont pas autorisées à pénétrer dans les salles de danse et vestiaires sauf dans le cadre de séances « portes ouvertes » ou autorisation exceptionnelle d'*MK Fusion*. Cependant, une tolérance d'accès aux vestiaires est admise aux parents d'enfants pour l'aide à l'habillage.

Toute absence à une activité doit être signalée afin de permettre, en cas de besoin, la réorganisation de cette activité.

Il est indispensable que les horaires soient respectés afin de ne pas perturber les évolutions. Les élèves s'engagent à être ponctuels, la direction et le professeur se réservant le droit d'accepter ou non les retardataires en cours.

Tout problème particulier de santé, comme allergie ou asthme, doit être signalé à l'enseignant.

Pour toutes communications prévisibles ou de dernière minute (déplacement exceptionnel d'un cours, absence de l'enseignant, etc) les élèves sont prévenus dans les meilleurs délais, soit par email, Whatsapp, ou affichage à l'entrée de l'école ou tout autre moyen de communication. **Seules les communications transmises par MK FUSION sont à prendre en considération.**

Les cours et entraînements qui ont lieu *au studio MK Fusion*, ou dans des salles mises à disposition sont exclusivement réservées aux adhérents.

Seul l'enseignant de l'activité aura la capacité de déterminer le niveau de cours de l'adhérent.

Spectacles et manifestations

MK Fusion fait le choix d'organiser un gala à la fin de chaque saison en une ou deux sessions le même jour.

Ce gala est un véritable spectacle, il représente un investissement et marque une finalité festive et artistique en concluant une année de travail pour chaque acteur :

- Pour les enfants et ou adultes, il constitue l'aboutissement et le savoir-faire acquis durant l'année,
- Pour les professeurs, il représente le travail fourni auprès des élèves,
- Pour les parents la possibilité de voir les progrès de leurs enfants.

Ce spectacle est facultatif et seuls les élèves désireux d'y participer se produiront sur scène.

Cependant si vous décidez d'y participer, ou d'y faire participer votre/vos enfant(s) vous vous engagez à faire respecter le règlement suivant et vous êtes garants de vos enfants :

- Une lettre d'information numérique, de participation sera adressée à chaque adhérent pour connaître sa décision de participer ou non au Gala avec une réponse attendue suivant une date limite définie par MK Fusion. Il mentionnera la validation de l'engagement de chaque adhérent à respecter le règlement du Gala.
- Une lettre d'information complémentaire sera adressée pour finaliser les modalités d'organisation avec un planning d'arrivée que nous vous demanderons de respecter.
- Le gala de fin d'année fait l'objet d'une ou de deux représentations. Pour des raisons bien compréhensibles de coordination, la participation aux deux spectacles est vivement recommandée, toute absence prévue à l'une ou l'autre des dates doit être signalée au plus tôt à MK Fusion.

- Tous les élèves ayant accepté de participer à ce spectacle annuel sont tenus d'assister aux cours et aux répétitions prévues.
- Une « Répétition Générale » sera le seul moment où tous les élèves seront réunis, habillés en tenue de gala, avant le spectacle afin de réguler le spectacle (organisation, timing, son, lumières , placement sur scène...).
- Durant le spectacle du Gala, les enfants seront en coulisses et encadrés et aucune sortie ne sera possible avant la fin du spectacle, même lors des entractes. Ils seront ramenés à leurs parents à la fin de celui-ci.
- Il est conseillé de ne porter aucun bijou et d'éviter d'avoir des objets de valeurs dans ses affaires.

Pour l'achat ou la confection des costumes du gala, il sera demandé aux élèves/parents une participation financière pour chacun des cours présentés lors du gala (potentiellement plusieurs costumes).

Pour pallier les différentes dépenses afférentes à l'organisation de cette manifestation (*Location de la salle, SACEM, régisseur, pompier, sécurité, etc.*) des billets seront mis en vente les semaines précédant le gala, y compris pour les familles des élèves. La réservation précoce est indispensable.

L'ouverture d'un ERP est soumise à des obligations de sécurité et de lutte contre les incendies impliquant un nombre maximum de personnes présentes sur les lieux et il est interdit de déroger à ces dispositions.

Les participants (danseurs/danseuses) au spectacle bénéficieront d'une place gratuite pour le(s) gala(s) auxquels ils participent.

Les élèves d'MK FUSION pourront être amenés à participer à des manifestations culturelles diverses (démonstration, fête de la musique, rencontres chorégraphiques...)

En aucun cas, la responsabilité d'MK Fusion ne peut être engagée dès lors qu'MK Fusion n'est pas l'organisateur.

Dans tous les cas les élèves apportent gracieusement leurs participations à ces activités publiques.

B2 – Locaux et matériels

Il est interdit d'utiliser les services et moyens pour convenance personnelle, sauf accord de la direction.

Les adhérents sont tenus de laisser les locaux, vestiaires y compris, en ordre et en état de propreté afin de permettre le bon déroulement de l'activité suivante.

En cas de détérioration causée par la négligence ou l'imprudence, sans rapport avec un usage normal, ou sans autorisation spécifique (pour des matériels très techniques ou de valeur) les frais de réparation ou de remplacement seront à la charge de l'utilisateur fautif.

Le port de chaussures réservés aux cours de danse, est obligatoire pour toutes les activités se déroulant dans les salles d'*MK Fusion* ou toutes autres salles mises à disposition.

Tout élève se présentant à son cours sans respecter ces règles se verra dans l'obligation de n'assister au cours qu'en tant que spectateur.

Le matériel

Le matériel utilisé, qu'il appartienne ou non à *MK Fusion*, ou dans des salles mises à disposition, sera rangé à l'issue du déroulement de l'activité. Les adhérents sont tenus d'en prendre soin.

Le matériel, propriété d'*MK Fusion*, ou dans des salles mises à disposition, ne peut sortir des locaux sans l'autorisation préalable de la Direction.

Quant aux instruments informatiques et appareils de communication, ils ne pourront être utilisés pour les besoins personnels, sauf accord de la Direction.

B3 – Vestiaires

Il est rappelé expressément à l'abonné(e) que les vestiaires d'*MK Fusion*, ou dans des salles mises à disposition, ne font l'objet d'aucune surveillance spécifique.

L'abonné(e) reconnaît ainsi avoir été parfaitement informé(e) des risques encourus par le fait de placer des objets de valeur dans des vestiaires communs, ce qui en aucune façon ne peut être interprétés comme un dépôt.

B4 – Hygiène et sécurité

Les élèves (et leurs parents) doivent respecter la propreté et l'intégrité des locaux :

- Le protocole sanitaire en vigueur,
- L'hygiène et la propreté des toilettes,

- Ne pas manger dans les vestiaires ou dans les salles de danse.
- Pour toutes les disciplines, les téléphones portables, les bijoux, chewing-gum ou bonbons sont interdits.

Il est interdit de fumer et/ou de consommer des drogues illicites dans les studios d'MK Fusion, ou dans des salles mises à disposition.

La consommation de boissons alcoolisées n'est permise que dans le cadre de réceptions ou manifestations autorisées par *MK Fusion*. En tout état de cause, l'alcool est prohibé pour les mineurs. Il est interdit d'entrer ou de demeurer dans les locaux en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogues illicites.

Il est demandé une hygiène corporelle irréprochable.

Les animaux, même tenus en laisse, ne sont pas admis dans les locaux.

Les issues de secours doivent rester dégagées et il est interdit de toucher au matériel de sécurité sauf en situation d'urgence.

D'une façon générale, la Direction d'MK Fusion veillera au respect des règles de sécurité et du protocole sanitaire en vigueur (affichage dans les salles).

B5 – Attestation médical

L'abonné(e) atteste que sa constitution physique et son état de santé lui permettent de pratiquer le sport en général, et plus particulièrement d'utiliser les services, les activités, le matériel et les installations proposés par *MK Fusion*, dont elle reconnaît avoir une parfaite connaissance.

B6 – Droit à l'image

L'école *MK Fusion* se réserve le droit d'utiliser gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins publicitaires, promotionnelles ou commerciales sur tout support que ce soit (Sauf mention contraire portée lors d'inscription)

La prise de vue entre adhérents ou personnes extérieures, au sein des activités de l'école de danse, est soumise au fondement de l'article 9 du code civil qui sanctionne de façon pénale l'atteinte au droit à l'image.

En tout état de cause, tout élève acceptant de représenter l'école *MK Fusion* dans une manifestation publique ou privée, abandonne pour cette occasion, de fait, tous droits à l'image.

B7 – Protection des données personnelles

En application du nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur dans l'Union Européenne le 25 mai 2018, *MK Fusion* a mis à jour la politique de confidentialité. Vos données sont utiles et précieuses et nous veillons à ce qu'elles restent confidentielles et conservées de manière sécurisée et uniquement accessibles par la direction d'*MK Fusion*. Nous nous engageons à ne pas communiquer vos coordonnées à des tiers sans votre accord.

B8 – Assurance Responsabilité Civile

MK Fusion est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de son personnel conformément à l'article 37 de la Loi du 15 juillet 1984. Cette assurance a pour objet de garantir l'école MK Fusion contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile encourues au titre des dommages causés à autrui du fait de l'exploitation ; dommages corporels, matériels, immatériels...

La responsabilité d'MK Fusion ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation ou du non-respect des consignes de sécurité ou de l'utilisation inappropriée des appareils ou autres installations.

Seule la qualité d'adhérent permet de bénéficier de l'assurance souscrite par MK Fusion à l'égard des personnes, des biens et le matériel personnel d'un adhérent mis à disposition de la structure. Cette assurance ne couvre pas les dommages causés sous la responsabilité de l'élève.

La souscription à une assurance responsabilité civile à titre personnel, est obligatoire pour tout adhérent. Celle-ci couvrira tous dommages qu'il pourrait causer à des tiers, de son propre fait, pendant l'exercice des activités du centre.

B9 – Responsabilité

MK Fusion décline toute responsabilité vis à vis des personnes qui ne seraient pas à jour de leurs cotisations ou qui s'associeraient occasionnellement (voire même régulièrement) à des activités où elles ne seraient pas régulièrement inscrites.

MK Fusion décline toute responsabilité en cas de vol dans les locaux et conseille aux adhérents de ne pas laisser d'objet de valeur dans les vestiaires.

Il est rappelé aux parents qu'MK Fusion et ses enseignants ne sont responsables des enfants que pendant les heures de cours auxquels ils sont régulièrement inscrits.

Les Parents doivent déposer les enfants à l'intérieur de l'école et s'assurer que les cours ont bien lieu.

MK Fusion est dégagé de toute responsabilité à l'égard des adhérents et usagers qui ne respecteraient pas les dispositions du présent règlement.

B10 – Sanctions et droit de défense

Toutes les personnes autorisées à pénétrer dans les locaux doivent s'abstenir de toute propagande politique, religieuse ou philosophique et avoir une conduite correcte.

L'abonné(e) reconnaît à la direction du centre le droit d'exclure de l'établissement, par lettre motivée avec accusé de réception, toute personne dont l'attitude, le comportement ou la tenue seraient contraires aux bonnes mœurs, ou notoirement gênants pour les autres abonné(e)s, ou non conformes au présent contrat ou au règlement intérieur d'*MK Fusion*.

De même, si un constat de non-respect grave du règlement intérieur est établi, il appartient à *MK Fusion* de prendre les mesures conservatoires qui s'imposent et qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion.

En cas de renvoi dans ces conditions, toutes les cotisations versées ou engagées resteront acquises à *MK Fusion*.